
PROJET DE LOI

portant ratification du décret n° 61-482 du 15 mai 1961 modifiant le tarif des droits de douane d'importation.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :

Article unique.

Est ratifié le décret n° 61-482 du 15 mai 1961 modifiant le tarif des droits de douane d'importation.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 30 novembre 1961.

Le Président,
Signé : André MÉRIC.

NOTA. — Voir les documents annexés au n° 1186 (Assemblée Nationale, 1^{re} législature).

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1186, 1524 et in-8° 335.
Sénat : 74 et 88 (1961-1962).
